

DECISION DU MAIRE N° 24 / 2023

OBJET : Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel –
Contrat de groupe du CDG 61

Le Maire de GOUFFERN EN AUGÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code général de la Fonction publique ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la décision 02/2023 du 23 janvier 2023 habilitant le Président du centre de gestion à souscrire pour le compte de la commune de Gouffern en Auge des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée et proposant de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Vu les résultats de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne et au vu des conditions obtenues pour les communes comportant moins de 30 agents,

DECIDE

Article 1 : La commune de Gouffern en Auge approuve les taux et prestations négociés pour les communes de moins de 30 agents par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire

Article 2 : La commune de Gouffern en Auge comprenant moins de 30 agents adhère à compter du 1er Juillet 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026 au contrat d'assurance groupe du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne avec les garanties suivantes

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)
- Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption
- Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Sans franchise sauf les franchises particulières suivantes

- 10 jours par arrêt CITIS accidents de services, Maladies imputables au service
- 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Prise en charge limitée à 90 % sur les indemnités journalières

Taux de cotisation de 6,08 % fixe pendant toute la durée du contrat.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRAFL OU DETACHES ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC :

- Accident ou Maladie imputable au service
- Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, maladie grave, maternité, paternité, accueil de l'enfant, adoption, d'accident non professionnel.

Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire,

Taux de cotisation de 1,15 % fixe pendant toute la durée du contrat.

■ AGENTS MOMENTANEMENT PRIVES D'EMPLOIS ET PRIS EN CHARGE PAR LE CENTRE DE GESTION :

- Décès,
- Accident du travail ou maladies imputables au service, maladies professionnelles.

Sans franchise

Taux de cotisation de 0,65 % fixe pendant toute la durée du contrat.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 1^{er} août 2023
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Par dérogation,
L'adjoint,
F. GODET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Godet', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de GOUFFERN EN AUGE' at the top and '81310 ORNE' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a church and trees.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le 25 OCT. 2023

ID : 061-200066256-20230801-2023_24-AU